

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 7 octobre 2019 à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
M. Roger Sylvestre, conseiller
Mme Elaine Legault, conseillère

ABSENTE :

Mme Christina Béland, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Benoît Gauthier, directeur général secrétaire-trésorier

PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2019
4. **CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Lettre de Mme Lyne Chartier du Domaine Floribell demandant l'autorisation d'installer une barrière à l'entrée du Floribell
 - 4.2 Lettre de Mme Nathalie Lévesque réclamant le remboursement des frais relatifs à sa demande de modification au règlement de zonage
 - 4.3 Lettre de remerciement de Mme Marcelle Lévesque et M. Yvan Chartier
 - 4.4 Lettre de M. Jean-Yves Laforest de la Commission scolaire de l'Énergie pour un appui à la démocratie scolaire
 - 4.5 Lettre du ministre Benoît Charrette annonçant une aide financière à la Municipalité dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
 - 4.6 Lettre du Mouvement national des Québécoises et Québécois relativement au versement final de la subvention pour la fête nationale 2019 à Saint-Élie-de-Caxton
 - 4.7 Demande de l'Association des propriétaires du lac Bell pour l'entretien estival du chemin privé
 - 4.8 Appel de propositions de projet du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le contrôle de l'herbe à poux
 - 4.9 Lettre du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence, faisant la promotion de la campagne « Municipalités alliées contre la violence conjugale »
 - 4.10 Lettre d'un groupe de parents demandant le soutien de la Municipalité pour l'implantation d'un CPE Enfant nature à Saint-Élie-de-Caxton avec pétition

- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
- 7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**
 - 7.1 Autorisation à Maskicom d'installer un cabinet de jonction extérieur sur le terrain de la Municipalité.
 - 7.2 Autorisation d'aller en appel d'offres publiques pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour les années 2020 et 2021
 - 7.3 Adoption du règlement d'emprunt 2019-006 pour la réfection du chemin du lac Bell
 - 7.4 Adoption du règlement d'emprunt 2019-004 pour la mise aux normes de l'alimentation en eau potable du Domaine Ouellet
 - 7.5 Implication municipale pour l'implantation d'un CPE Enfant nature à Saint-Élie-de-Caxton
- 8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**
 - 8.1 Contrat pour la réfection d'une partie du chemin du lac Bell
 - 8.2 Contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du chemin du lac Bell
 - 8.3 Contrat pour des travaux de chauffage et d'électricité au Garage de la culture
 - 8.4 Contrat pour le remplacement des portes extérieures et des fenêtres du Garage de la culture
 - 8.5 Contrat pour des travaux de maçonnerie au Garage de la culture
 - 8.6 Contrat pour la recharge de pierre sur divers segments du chemin des Pionniers, de l'Amitié et des Papillons
- 9. RÉOLUTIONS – LOISIRS/CULTURE/TOURISME**
 - 9.1 Projet d'exposition de peinture de Sonya Payette à la BibliothÉlie
 - 9.2 Programmation de spectacles au Garage de la culture durant la période des Fêtes 2019
 - 9.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-008 régissant le fonctionnement de la bibliothèque municipale
 - 9.4 Demande d'aide financière au programme de soutien en saine alimentation de Maski en forme
- 10. RÉOLUTIONS – SUBVENTIONS**
 - 10.1 Demande d'aide financière de Moisson Mauricie
 - 10.2 Demande d'aide financière Domaine St-Paulin
- 11. RÉOLUTIONS – URBANISME**
 - 11.1 Adoption du règlement 2019-003 modifiant le règlement de zonage 2010-012
 - 11.2 Demande de dérogation mineure pour réduire la marge avant au 711 chemin du Lac Bell
 - 11.3 Demande de dérogation mineure pour réduire la marge avant au 195 rue des Pionniers
 - 11.4 Mandat à Guilbert Urbanisme pour la préparation d'un règlement régissant les résidences de tourisme
 - 11.5 Mandat à Guilbert Urbanisme pour des services ponctuels en urbanisme en 2019
- 12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**
 - 12.1 Demande du Comité d'entraide de la Fabrique Saint-Élie pour la tenue d'un barrage routier le 1^{er} décembre 2019
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2019-10-217

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout de l'item suivant :

12.2 Remplacement des fenêtres du Centre communautaire:

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

RÉSOLUTION 2019-10-218

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par monsieur Roger Sylvestre
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2019 sans aucune modification.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Lettre de Mme Lyne Chartier du Domaine Floribell demandant l'autorisation d'installer une barrière à l'entrée du Floribell
- 4.2 Lettre de Mme Nathalie Lévesque réclamant le remboursement des frais relatifs à sa demande de modification au règlement de zonage
- 4.3 Lettre de remerciement de Mme Marcelle Lévesque et M. Yvan Chartier
- 4.4 Lettre de M. Jean-Yves Laforest de la Commission scolaire de l'Énergie pour un appui à la démocratie scolaire
- 4.5 Lettre du ministre Benoît Charrette annonçant une aide financière à la Municipalité dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
- 4.6 Lettre du Mouvement national des Québécoises et Québécois relativement au versement final de la subvention pour la fête nationale 2019 à Saint-Élie-de-Caxton
- 4.7 Demande de l'Association des propriétaires du lac Bell pour l'entretien estival du chemin privé
- 4.8 Appel de propositions de projet du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le contrôle de l'herbe à poux
- 4.9 Lettre du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence, faisant la promotion de la campagne « Municipalités alliées contre la violence conjugale »

- 4.10 Lettre d'un groupe de parents demandant le soutien de la Municipalité pour l'implantation d'un CPE Enfant nature à Saint-Élie-de-Caxton avec pétition

La correspondance est déposée aux archives de la municipalité pour consultation publique.

5. RAPPORT DES COMITÉS

CHARLINE PLANTE

Concernant la Bibliothèque, il y a présentement un concours tout le mois d'octobre qui est la Chasse aux abonnés. Ce concours permet d'augmenter notre clientèle et ces nouveaux abonnés peuvent participer à des tirages.

Aussi, le 16 novembre à 10h00 à la bibliothèque, il y aura un atelier parent-enfant concernant la tire Ste-Catherine, les gens doivent s'inscrire à la bibliothèque car les places sont limitées.

Les spectacles du Garage de la Culture sont affichés sur notre site web, le 13 décembre spectacle gratuit de Doris Samson, Léon Garceau et Régis Simard, le 21 décembre spectacle de Bleu Jeans Bleu, le 27 décembre spectacle Trio Grenier, Miron et Bordeleau et le 28 décembre spectacle de El Son Sono. Les billets sont présentement en vente en ligne ou à la Maison du Citoyen.

FRANCINE BUISSON

1. **Statistique site Web pour septembre 2019 :**
 - a. Site municipal : 7 395 visites et 27 633 pages consultées (comparatif 2018 : environ 5 200 pages consultées de plus que l'an dernier pour la même période).
 - b. Site touristique : 4 282 visites et 11 598 pages consultées (comparatif 2018 : légère diminution).
2. **Cours UTA automne 2019 :** Le cours est démarré depuis jeudi le 3 octobre 2019. Les apprenants proviennent majoritairement de notre localité. Nous accueillons des personnes en provenance de Charette, St-Mathieu, St-Paulin, St-Boniface, Shawinigan et Grand-Mère. Notre site, hors campus, est reconnu et apprécié pour ses formations, son accueil et les services offerts.
3. **Programme de prévention des chutes (P.I.E.D.) :** Résultant de nouvelles demandes, nous offrons de préparer une nouvelle session de formation pour l'hiver 2020. Elle s'adresse aux personnes de 60 ans et plus. La formation sera offerte de janvier à mars, les lundi et jeudi de chaque semaine, à 13 h 30 dans les petites salles. C'est gratuit et le matériel est fourni. Pour information ou inscription, appelez au Service de Prévention des chutes au téléphone 819-536-7500 poste 8648. Le nombre limite de participant est fixé à 10. Il reste 8 places à ce jour.
4. **Vélo Bonbons :** Motion de remerciements à l'équipe de bénévoles qui ont géré, réparé, récupéré et entreposé les vélos du service de Vélo bonbon au cours de l'été 2019. Ces bénévoles sont : Alexis Hudon, Simon Desbiens, Jacques Mercier et Gilles Mc Neil. À ces 4 personnes qui ont consacré temps et énergie au service de la population caxtonienne et des touristes, un immense MERCI de votre généreuse implication. Votre travail contribue à donner une couleur particulière à notre municipalité.
5. **Appel à la population pour obtenir un vélo enfant 20 pouces :** Nous souscrivons à une demande d'aide financière au programme de soutien en saine alimentation de Maski en forme. Notre objectif est d'acheter les mécanismes et les accessoires requis pour construire un vélo smoothie pour enfant lequel nécessite l'acquisition d'un vélo 20 pouces. Si quelqu'un désire donner un vélo de cette hauteur, cela éviterait l'achat d'un vélo. Nous pourrions peut-être procéder l'achat

d'un mécanisme pour un vélo smoothie adulte. Ces équipements pourront servir dans différentes activités et à des organismes locaux. De plus, ils pourront faire l'objet de location pour des demandes provenant de l'extérieur.

ROBERT GAUTHIER

Notre municipalité est bien gérée

Telle est la conclusion à laquelle est arrivée le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Le député de Maskinongé à l'Assemblée nationale, M. Simon Allaire, a déclaré dans l'édition du 2 octobre du Nouvelliste :

« M. Gauthier a été élu démocratiquement. Le bureau régional des affaires municipales est intervenu en mars et en septembre pour accompagner la Municipalité, regarder les processus avec le directeur général. La Municipalité est bien gérée, c'est le ministre des Affaires municipales qui le dit. Il n'y a vraiment pas lieu d'aller plus loin là-dessus. »

En novembre, nous déposerons notre bilan de mi-mandat. Nous sommes très fiers du chemin parcouru depuis deux ans, et ce dans un climat pas toujours facile. La joute politique étant ce qu'elle est, nous acceptons que des gens ne soient pas toujours d'accord avec nous et nous tenons compte des commentaires constructifs que nous recevons. Mais cela doit se faire dans le respect des élus choisis par la population pour les représenter. Les insultes et les invectives blessantes et gratuites ne font pas avancer notre village. Nous vous invitons à travailler avec nous pour les deux prochaines années dans l'intérêt supérieur de notre beau village. Dans deux ans, nous aurons l'occasion de faire de la politique et de présenter à la population de Saint-Élie-de-Caxton nos visions respectives. Entre temps, merci de nous laisser travailler pour le bien de notre collectivité et de nous aider dans ce sens. Avant de demander de l'aide de l'extérieur, commençons par nous aider nous-mêmes, entre nous.

Gestion des ressources humaines

En février 2017, la Municipalité a signé une première convention collective avec le Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN), (section 26 - Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton). Celle-ci prévoit que le comité des relations de travail (CRT) bipartite, dont les réunions sont à huis clos, soit le lieu des discussions concernant la mise en œuvre de la convention collective. Ce comité s'est réuni à sept reprises depuis l'entrée en vigueur de la convention, dont cinq avec le conseil municipal actuel.

Depuis la signature de l'entente (32 mois), le syndicat et des employés ont soumis huit griefs. À ce jour, le grief sur le régime enregistré d'épargne retraite (REER) collectif pour les employés saisonniers a fait l'objet d'une entente, quatre sont en discussion entre les parties et les trois autres sont en cours de traitement dans le processus d'arbitrage. Des ententes sont intervenues sur des questions particulières et ajoutées à la convention collective.

En matière de ressources humaines, le Conseil municipal a aussi pris les mesures suivantes :

- Adoption du Code d'éthique et de déontologie des employé(e)s;
- Mandat à un spécialiste pour faire les descriptions des tâches des employé(e)s;
- Mandat à une firme d'experts indépendants pour le traitement des plaintes pour harcèlement psychologique en milieu de travail;
- Adoption de la [Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail](#).

De plus, une première entente avec nos pompiers à temps partiel a été signée.

Politique de reconnaissance et de soutien

La [Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux lacs, aux organismes et aux individus](#) a été adoptée depuis plus de 10 ans. Celle-ci vise à reconnaître l'action menée par certains organismes, associations ou individus et à les soutenir financièrement ou autrement. Afin d'assurer une utilisation équitable et appropriée des fonds publics, des critères d'admissibilité sont appliqués, ainsi que des paramètres d'évaluation, à partir des renseignements soumis dans chacune des demandes, notamment les états financiers. Les secteurs d'intervention ciblés sont : le sociocommunautaire, la culture, l'environnement, les sports, les loisirs et nous avons ajouté, cette année, la sécurité civile. En 2019, la Municipalité verse plus de 40 000 \$ dans le cadre de cette politique. Les bénéficiaires sont :

- Associations : lac Souris, lac Long, lac du Barrage, lac Plaisant, lac Bell, lac Rose;
- Clubs sociaux : Âge d'Or, Baseball poche, Ligue de marelle;
- Social : Maison des jeunes, Croix rouge, Moisson Mauricie;
- Culture : BibliothÉlie, chorale l'Orphéon;
- Histoire et patrimoine : Fabrique, Appartenance Mauricie;
- Événements : Développement St-Élie-de Caxton - Tablee du 23 juin et Petite Fête;
- Famille : Comité Famille-Aînés;
- Environnement : Organisme des bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche ([OBVRLY](#)) et programme de couches réutilisables;
- Activités sportives à des associations extérieures pour des jeunes de Saint-Élie-de-Caxton : Shawinigan (soccer et BMX), Saint-Étienne-des-Grès (soccer) et Saint-Boniface (hockey mineur et Club de patinage artistique).

Cette politique sera discutée dans le cadre du budget 2020 et reconduite, possiblement avec quelques mises à jour, si nécessaire.

6. PRÉSENTATION DES COMPTES

COMPTES À PAYER

11809	MINISTRE DES FINANCES	POLICE	81 068.00 \$
11810	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC LTEE	ENTRETIEN INSPECTION CAMION À NEIGE	17.25 \$
11811	ADN COMMUNICATION	SITE WEB	102.33 \$
11812	A.I.E. INFORMATIQUE INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE	129.35 \$
11813	ALARME ET CONTROLE D'ACCES ALLIANCE INC.	ENTRETIEN SYSTÈME ALARME GARAGE	248.35 \$
11814	ALIMENTATION R. AUDET	ALIMENTS	19.48 \$
11815	ANDRE BOUVET LTEE	AQUEDUC DOMAINE OUELLET	198 935.36 \$
11816	ATELIERS DE SOUDURE ST-ELIE	ENTRETIEN EQUIPEMENT TRACTEUR	705.95 \$
11817	AUCOIN NICOLE	VILLAGE FLEURI ENTRETIEN ET ACHAT	200.00 \$
11818	BC2	AMÉNAGEMENT PARC NATURE ET CULTURE	18 556.98 \$
11819	BELANGER SAUVE , AVOCATS	AUTRES SERVICES JURIDIQUES	252.95 \$
11820	BELLEMARE MOTO	ENTRETIEN CAMION	290.01 \$
11821	CAMIONS WESTERN STAR MAURICIE INC.	ENTRETIEN ET INSPECTION CAMION À NEIGE	433.17 \$

11822	CANAC	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, ACHAT OUTILS	351.53 \$
11823	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	22.98 \$
11824	CHEVARI CARL	PIÈCES, ACCESSOIRES CULTURELS	300.00 \$
11825	CLOTURES CAMBREK INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES DÉNEIGEMENT	150.79 \$
11826	DE CHARETTE LEON	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	180.00 \$
11827	DISTRIBUT'EAU PLUS!	ALIMENTS	33.75 \$
11828	DUGAS MECANIQUE MOBILE	ENTRETIEN CAMION, ENTRETIEN INSPECTION CAMION NEIGE	1 042.71 \$
11829	ENGLOBE CORP.	AQUEDUC DOMAINE OUELLET	1 578.04 \$
11830	ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL ET FILS	PIÈCES, ACCESSOIRES ENTRETIEN BÂTISSE 2240 PRINCIPALE	230.44 \$
11831	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	NIVELEUSE	643.86 \$
11832	ENTREPRISES DE DISTRIBUTION	ALIMENTS	387.48 \$
11833	EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	134.06 \$
11834	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	444.73 \$
11835	EXCAVATIONS R.M.G. INC.	CONTRAT VIDANGES	7 881.99 \$
11836	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	44.00 \$
11837	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	57.97 \$
11838	GARAGE CLAUDE AUGER	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS	334.47 \$
11839	GAUTHIER ROBERT	FORMATION ET CONGRÈS FQM	1 237.24 \$
11840	GAUTHIER BENOIT	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL, ALIMENTS	131.43 \$
11841	GELINAS KEVEN	JETON DE PRÉSENCE CCU	60.00 \$
11842	GROUPE CLR	SYSTÈME DE COMMUNICATION	166.02 \$
11843	HAMEL ROBERT	JETON DE PRÉSENCE CCU	60.00 \$
11844	HOULE SEBASTIEN	JETON DE PRÉSENCE CCU	30.00 \$
11845	IMPRIMERIE GIGNAC OFFSET LTEE	PUBLICATIONS MUNICIPALES	1 075.02 \$
11846	INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT BUREAU	173.80 \$
11847	EQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC.	ÉQUIPEMENT, VETEMENT DE COMBAT	175.05 \$
11848	JULIEN BELLERIVE & FILS	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS, REHAB INST. SEPTIQUES 2017-002	10 589.18 \$
11849	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	316.57 \$
11850	LAFOREST NOVA AQUA	AQUEDUC DOMAINE OUELLET	3 738.88 \$
11851	LAVALLEE MARC	JETON DE PRÉSENCE CCU	60.00 \$
11852	LEFEBRE LISETTE	PIÈCES, ACCESSOIRES CULTURELS	50.00 \$
11853	LONGPRE NORMAND	JETON DE PRÉSENCE CCU	60.00 \$
11854	MARC DALCOURT	ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	977.29 \$

11855	MARCHE RENE SAMSON	VOIRIE MATÉRIAUX	32.14 \$
11857	MARTIN & LEVESQUE INC.	VETEMENTS DE POMPIERS	779.30 \$
11859	MATERIAUX LAVERGNE	ENTRETIEN ET REPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, SENTIER BOTANIQUE, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN PATINOIRE, BÂTISSE 2240, PRINCIPALE, ACHAT OUTILS	1 131.84 \$
11860	MAURICE HOULE & FILS LTEE	PIÈCES ET ACCESSOIRES PATINOIRE	344.86 \$
11861	MRC DE MASKINONGE	ENFOUISSEMENT DÉCHETS, REDEV. ÉLIMINATION /\$23.07 TONNE, GESTION DES BOUES	21 284.03 \$
11862	MUNICIPALITE SAINT-BARNABÉ NORD	EAU ST-BARNABÉ SAMSON/MARCHAND	301.50 \$
11863	MUNICIPALITE DE CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	81.02 \$
11864	NEKSYS INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	771.71 \$
11865	NOVEXCO INC.	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMERIE	57.61 \$
11866	PAVAGE GRAVEL INC.	LOCATION MACHINERIE	6 553.58 \$
11867	PG SOLUTIONS INC.	ENTRETIEN LOGICIEL PERMIS ET CARTES	3 437.28 \$
11868	PLANTE CHARLINE	ALIMENTS	175.21 \$
11869	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	271.46 \$
11870	PUROLATOR INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, TÉLÉPAGES PREMIERS RÉPONDANTS	10.78 \$
11871	REINE DU COUVRE-PLANCHER	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN	349.61 \$
11872	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	56.34 \$
11873	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, TESTS ÉCHELLES APRIA AUTO-POMPE	1 458.07 \$
11874	SOMAVRAC (C.C) INC.	ABAT-POUSSIÈRE	10 784.26 \$
11875	SONIC ENERGIES INC.	ESSENCE ET DIESEL AQUEDUC, HUILE À CHAUFFAGE GARAGE, CASERNE	1 992.75 \$
11876	TECHNI IRRIGATION	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER	180.51 \$
		TOTAL	383 732.32 \$

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

NUMÉRO DE CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
190815	HYDRO-QUEBEC	275.71 \$
190816	HYDRO-QUEBEC	183.27 \$

190817	HYDRO-QUEBEC	355.72 \$
190818	HYDRO-QUEBEC	839.94 \$
190819	HYDRO-QUEBEC	369.73 \$
190821	HYDRO-QUEBEC	465.90 \$
190905	REVENU QUEBEC	19 058.27 \$
190905	REVENU CANADA	7 484.21 \$
190906	L'UNION-VIE	2 167.12 \$
190906	REVENU CANADA	187.24 \$
190909	RETRAITE QUÉBEC	218.75 \$
190917	HYDRO-QUEBEC	146.14 \$
190918	HYDRO-QUEBEC	399.47 \$
190918	HYDRO-QUEBEC	274.69 \$
190918	SOGETEL INC.	883.69 \$
190918	BELL MOBILITE INC.	17.13 \$
190919	HYDRO-QUEBEC	984.71 \$
190920	HYDRO-QUEBEC	153.34 \$
	TOTAL	34 465.03 \$

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION 2019-10-219

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Elaine Legault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer au montant de 383 732.32 \$ les comptes déjà payés au montant de 34 465.03 \$ et, les salaires nets du mois de septembre 2019 au montant de 61 187.85 \$, totalisant la somme de 479 385.20 \$.

Adoptée

7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION

7.1 AUTORISATION À MASKICOM D'INSTALLER UN CABINET DE JONCTION EXTÉRIEUR SUR LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ

AUTORISATION À MASKICOM D'INSTALLER UN CABINET DE JONCTION EXTÉRIEUR SUR LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT le projet de déploiement d'un réseau d'accès internet haute vitesse par fibres optiques dans toutes les municipalités du territoire de la MRC de Maskinongé par le biais de l'organisme Maskicom;

CONSIDÉRANT le besoin d'installer un cabinet extérieur de jonction pour la mise en place dudit réseau d'accès internet haute vitesse par fibres optiques par Maskicom;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC et Maskicom pour le déploiement du réseau.

RÉSOLUTION 2019-10-220

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER Maskicom à procéder à l'installation d'un cabinet extérieur de jonction sur un terrain de la Municipalité afin de permettre l'accès au réseau internet haute vitesse par fibres optiques pour l'intranet de la Municipalité et pour nos citoyens.

Adoptée

7.2 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LES ANNÉES 2020 et 2021

ATTENDU que l'actuel contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères de la municipalité viendra à échéance le 31 décembre 2019;

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie entrevoit la mise en service de son usine de compostage dans le courant de l'année 2021;

ATTENDU que la mise en service de cette usine de compostage entraînera la mise en place de la collecte des matières compostables (bac brun) sur notre territoire;

ATTENDU que l'introduction de la collecte des matières compostables aura un impact sur celle des ordures ménagères.

RÉSOLUTION 2019-10-221

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Charline Plante
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le directeur général à lancer un appel d'offres publiques pour la collecte et le transport des ordures ménagères de la municipalité pour une période de deux ans, soit 2020 et 2021.

Adoptée

7.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-006 POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC BELL

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-006

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 159 343 \$ ET UN EMPRUNT DE 159 343 \$ POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION CHEMIN DU LAC BELL

ATTENDU QUE la chaussée d'une section de plus ou moins 600 mètres du chemin du Lac Bell doit être refaite;

ATTENDU QUE la Municipalité peut utiliser un montant d'argent provenant du fonds des carrières et sablières pour défrayer une partie du coût des travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2019;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de réfection de la chaussée du chemin du lac Bell sur une section d'environ 600 mètres.

La dépense pour ces travaux est établie à 159 343 \$, tel qu'il appert à l'estimation des coûts des travaux, incluant les imprévus, les honoraires, les frais afférents et les taxes nettes, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme **Annexe A**, et prend appui sur le bordereau d'estimation préparé par monsieur Adil Lahnichi, ing., portant le numéro de projet 2018-810, en date du 5 juillet 2019, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme **Annexe B**.

Les travaux seront exécutés suivant les plans émis par monsieur Adil Lahnichi, ing., datés du 26 août 2019, projet numéro 2019-113, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme **Annexe C**.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 159 343 \$, incluant les taxes nettes, pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 159 343 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Robert Gauthier,
Maire

Benoît Gauthier,
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Avis de motion : 9 septembre 2019
Dépôt du projet de règlement : 9 septembre 2019
Adoption du règlement : 7 octobre 2019
Publication : 9 octobre 2019

ANNEXE A

Estimation

Estimation budgétaire du coût des travaux, selon le bordereau d'estimation produit par monsieur Adil Lahnichi (reproduit à l' Annexe B)	137 975,86 \$
Montant pour imprévus, honoraires, etc. (10 %)	13 797,58 \$
Taxes nettes (4,9875%)	7 569,08 \$
<hr/> Coût total des travaux	<hr/> 159 343,15 \$

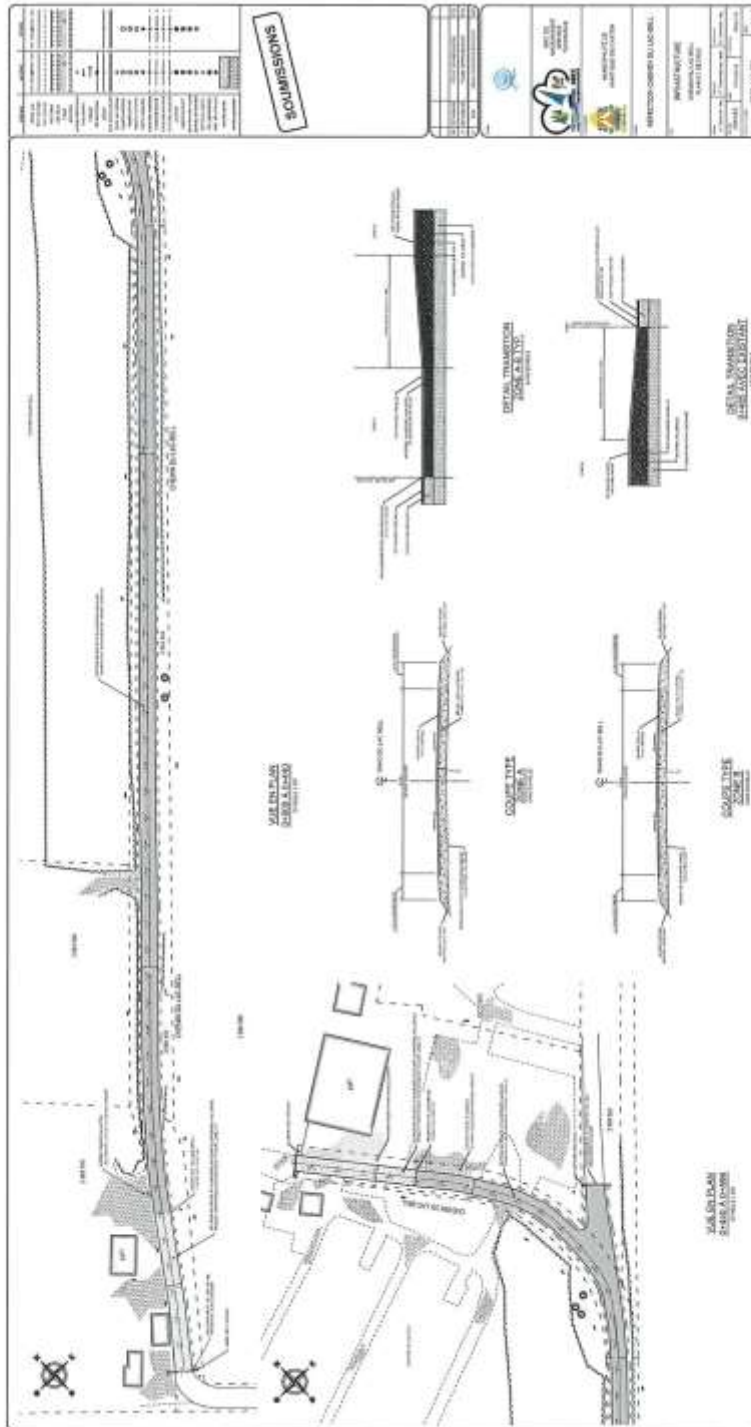
Benoît Gauthier
Directeur général et secrétaire-trésorier
3 septembre 2019

ANNEXE B

Bordereau d'estimation budgétaire préparé par monsieur Adil Lahnichi, ing., portant le numéro de projet 2018-810, en date du 5 juillet 2019

ANNEXE C

Plans du bouclage de l'aqueduc et de réfection de la chaussée de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière, préparés par monsieur Adil Lahnich, ing., en date du 26 août 2019, projet no 2019-113



ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-006

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2019.

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la même séance.

RÉSOLUTION 2019-10-222

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Elaine Legault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2019-006 intitulé :

**« RÈGLEMENT 2019-006
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 159 343 \$
ET UN EMPRUNT DE 159 343 \$
POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DU CHEMIN DU LAC BELL »**

Adoptée

7.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-004 POUR LA MISE AUX NORMES DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU DOMAINE OUELLET

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

**RÈGLEMENT 2019-004
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 940 000\$ ET UN EMPRUNT DE 1 940 000\$
POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE DU DOMAINE OUELLET**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pour objectif d'améliorer l'accès à une eau potable de qualité pour le secteur du Domaine Ouellet;

ATTENDU que ce secteur fait partie de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé dans une lettre datée du 18 juillet 2014, par le biais du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (2014-2018) une somme de 873 428 \$ à la municipalité, ainsi que dans une lettre datée du 21 juin 2019, par le biais du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (2019-2023) une somme de 1 084 312 \$ à la municipalité, pour la réalisation des travaux selon un ordre de priorité et que l'installation et la mise en normes de l'eau potable est en priorité 1;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 août 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR:
MADAME FRANCINE BUISSON
ET APPUYÉ PAR MONSIEUR ROGER SYLVESTRE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à réaliser les travaux du projet d'aqueduc du Domaine Ouellet / mise en place d'un puits d'alimentation en eau potable, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le directeur général et secrétaire trésorier en date du 8 août 2019, incluant les coûts directs, les frais incidents, les autres coûts, les taxes nettes et les imprévus, découlant des contrats déjà accordés (liste) et des coûts à venir, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe A.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 940 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 940 000 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans aux fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Pour pourvoir à quatre-vingt-cinq pourcent (85 %) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du périmètre identifié par un liséré rouge de l'annexe B pour en faire partie intégrante, qui sont desservis par le service d'aqueduc du Domaine Ouellet et visé par ce projet, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Pour pourvoir à quinze pourcent (15 %) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux

suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement déboursé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement dont, spécifiquement, la somme provenant du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ 2014-2018 et TECQ 2019-2023) affectée au projet visé par ce règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le vote affirmatif de la majorité absolue des membres du conseil à la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

Robert Gauthier, maire

Benoît Gauthier
Directeur général et secrétaire trésorier

Avis de motion : 12 août 2019

Dépôt du projet de règlement : 9 septembre 2019

Adoption du règlement : 7 octobre 2019

Avis public : 9 octobre 2019

ANNEXE A

ESTIMATION DÉTAILLÉE

COÛTS SUBVENTIONNÉS	MONTANTS
Coûts directs (selon soumissions reçues)	
Coûts de construction	1 414 405 \$
Surveillance des travaux	43 500 \$
Frais de laboratoire	23 305 \$
Sous-total coûts directs	1 481 210 \$
Frais incidents	
Honoraires professionnels, plans et devis	102 066 \$
Frais de financement intérimaire	20 000 \$
Sous-total frais incidents	122 066 \$
Autres coûts	
Recherche en eau souterraine	25 385 \$
Sondages environnement	3 870 \$
CA du MELCC	3 053 \$
Forage du puits	32 845 \$
Sous-total autres coûts	65 153 \$
Taxes nettes	83 213 \$
Imprévus	175 164 \$
Sous-total des coûts subventionnés	1 926 806 \$
COÛTS NON SUBVENTIONNÉS	
Achat du terrain	11 000 \$
Frais de notaire	857 \$
Arpenteur-géomètre	1 233 \$
Taxes nettes	104 \$
Sous-total des coûts non subventionnés	13 194 \$
COÛT TOTAL DU PROJET	1 940 000 \$

Benoît Gauthier
 Directeur général secrétaire trésorier
 9 août 2019

ANNEXE B

Produit par : (s) /
Date : 12/04/2018

Saint-Elie-de-Caxton- 5107E

1:1462





Saint-Elle-de-Caxton- 5107E

Producteur: usmt
Date: 12/04/2016

1:5000

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-004

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du conseil du 12 août 2019.

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2019.

RÉSOLUTION 2019-10-223

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par monsieur Roger Sylvestre
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2019-004 intitulé :

**« RÈGLEMENT 2019-004
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 940 000 \$
ET UN EMPRUNT DE 1 940 000 \$
POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DU DOMAINE OUELLET »**

Adoptée

7.5 IMPLICATION MUNICIPALE POUR L'IMPLANTATION D'UN CPE ENFANT NATURE À SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

IMPLICATION MUNICIPALE POUR L'IMPLANTATION D'UN CPE ENFANT NATURE À SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

ATTENDU qu'une demande a été faite par plusieurs citoyens, dont des parents actuels et à venir, pour que la Municipalité s'implique directement pour la mise en place d'un Centre de la petite enfance (CPE) de type « enfant nature » à Saint-Élie-de-Caxton (voir la pétition de plus de 250 signatures déposée le 30 septembre 2019);

ATTENDU que l'organisme sans but lucratif Le Pipandor, détenant trois installations à Shawinigan et une à Saint-Boniface, souhaite s'impliquer en tant que locataire d'une bâtisse avec un bail d'au moins 5 ans renouvelable, en plus d'assumer la gestion des opérations du CPE;

ATTENDU que Le Pipandor souhaite soumettre une demande, dans le cadre du prochain appel de projets, au Ministère de la famille pour l'obtention d'environ 31 places, incluant 5 places poupons, pour le projet CPE Enfant nature à Saint-Élie-de-Caxton;

ATTENDU que l'obtention des places demandées au Ministère de la famille constituerait une confirmation des besoins actuels et à venir en matière de services de garde à Saint-Élie-de-Caxton;

ATTENDU que la réalisation du projet d'un CPE Enfant nature serait un facteur d'attraction de plus pour les nouvelles familles à Saint-Élie-de-Caxton, renforçant ainsi la vitalité socio-économique du village;

RÉSOLUTION 2019-10-224

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage à fournir un terrain et une bâtisse, en tant que propriétaire de ceux-ci, qui répondent aux besoins et exigences pour la réalisation du projet d'un CPE Enfant nature à Saint-Élie-de-Caxton, aux conditions suivantes :

- 1) L'obtention par Le Pipandor des places demandées au Ministère de la Famille pour le projet de CPE Enfant nature à Saint-Élie-de-Caxton et l'engagement d'y maintenir ces places à Saint-Élie-de-Caxton dans les locaux fournis par la Municipalité.
- 2) L'engagement de l'organisme sans but lucratif Le Pipandor à devenir locataire de la bâtisse et du terrain requis pour la réalisation du projet aux termes d'un bail ayant une durée d'au moins cinq (5) ans renouvelable et un loyer suffisant pour payer les remboursements du financement et les frais de fonctionnement de l'immeuble (assurances, électricité, chauffage, déneigement, etc.). Les améliorations locatives, ainsi que les meubles et les équipements requis au fonctionnement du CPE étant aux frais du locataire.
- 3) L'engagement de l'organisme sans but lucratif Le Pipandor à gérer les opérations du CPE Enfant nature à Saint-Élie-de-Caxton.
- 4) La municipalité financera ses responsabilités dans le projet par un règlement d'emprunt, duquel seront soustraites toutes les sommes reçues sous la forme de subventions ou commandites en lien direct avec le projet.

Adoptée

8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

8.1 CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC BELL

CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC BELL

ATTENDU que des travaux de réfection de la chaussée d'une section d'environ 600 mètres du chemin du lac Bell doivent être faits;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées par appel d'offres public;

ATTENDU que trois entrepreneurs ont déposé des soumissions conformes pour l'exécution de ces travaux de réfection.

RÉSOLUTION 2019-10-225

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Charline Plante
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat pour la réfection d'une partie du chemin du lac Bell au plus bas soumissionnaire conforme, soit Maskimo Construction inc., au montant de 150 502.28\$ taxes incluses.

Adoptée

8.2 CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC BELL

CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC BELL

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a accordé le contrat pour la réfection d'une partie chemin du lac Bell;

ATTENDU que la Municipalité doit mandater un laboratoire de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de ces travaux de réfection;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées par appel d'offres sur invitation à différents fournisseurs de la région pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux selon le devis fourni par l'ingénieur de la MRC de Maskinongé;

ATTENDU que quatre entreprises ont déposé des soumissions conformes pour l'exécution de ces travaux.

RÉSOLUTION 2019-10-226

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat de contrôle qualitatif des matériaux lors de la réfection d'une partie du chemin du lac Bell au plus bas soumissionnaire conforme, soit SNC-Lavalin, au montant de 3 231.26 \$ taxes incluses.

Adoptée

8.3 CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE CHAUFFAGE ET D'ÉLECTRICITÉ AU GARAGE DE LA CULTURE

CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE CHAUFFAGE ET D'ÉLECTRICITÉ AU GARAGE DE LA CULTURE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton bénéficie d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants de la MRC de Maskinongé pour réaliser différents travaux de rénovation au Garage de la culture;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées par appel d'offres sur invitation à différents fournisseurs de la région pour la fourniture et l'installation d'unités de chauffage, incluant divers travaux de réaménagement de la distribution électrique dans le Garage de la culture;

ATTENDU que quatre entreprises ont déposé des soumissions, dont trois sont conformes, pour l'exécution de ces travaux.

RÉSOLUTION 2019-10-227

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par monsieur Roger Sylvestre
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et l'installation d'unités de chauffage au Garage de la culture, incluant les travaux de réaménagement de la distribution électrique, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Val-Mauricie électrique inc., au montant de 14 345.00\$ avant taxes.

Adoptée

8.4 CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES EXTÉRIEURES ET DES FENÊTRES DU GARAGE DE LA CULTURE

CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES EXTÉRIEURES ET DES FENÊTRES DU GARAGE DE LA CULTURE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton bénéficie d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants de la MRC de Maskinongé pour réaliser différents travaux de rénovation au Garage de la culture;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées par appel d'offres sur invitation à différents fournisseurs de la région pour la fourniture et l'installation de portes extérieures, dont les grandes portes du garage, et les fenêtres des façades est et nord du Garage de la culture;

ATTENDU que trois entreprises ont déposé des soumissions conformes pour l'exécution de ces travaux.

RÉSOLUTION 2019-10-228

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Elaine Legault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et l'installation des portes extérieures et des fenêtres du Garage de la culture au plus bas soumissionnaire conforme, soit Portes et fenêtres JM Ferron, au montant de 14 330.19\$ taxes incluses.

Adoptée

8.5 CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE MAÇONNERIE AU GARAGE DE LA CULTURE

CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE MAÇONNERIE AU GARAGE DE LA CULTURE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton bénéficie d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants de la MRC de Maskinongé pour réaliser différents travaux de rénovation au Garage de la culture;

ATTENDU qu'une inspection structurale du Garage de la culture a été effectuée par Pluritec qui a révélé qu'un linteau métallique manquait au-dessus d'une fenêtre, provoquant une dislocation des joints entre les blocs de ciment sur un des murs du bâtiment;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées par appel d'offres sur invitation à différents fournisseurs de la région pour des travaux de maçonnerie au Garage de la culture afin d'effectuer les correctifs demandés par l'ingénieur;

ATTENDU que deux entreprises ont déposé des soumissions conformes pour l'exécution de ces travaux.

RÉSOLUTION 2019-10-229

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat de maçonnerie au Garage de la culture au plus bas soumissionnaire conforme, soit Maçonnerie Cartier, au montant de 2 759.40\$ taxes incluses.

Adoptée

8.6 CONTRAT POUR LA RECHARGE DE PIERRE SUR DIVERS SEGMENTS DU CHEMIN DES PIONNIERS, DE L'AMITIÉ ET DES PAPILLONS

CONTRAT POUR L'ÉPANDAGE DE PIERRE SUR DIVERS SEGMENTS DES CHEMINS DES PIONNIERS, DE L'AMITIÉ ET DES PAPILLONS

ATTENDU qu'à différents endroits sur les chemins des Pionniers, de l'Amitié et des Papillons dans le secteur du Lac Souris, il est nécessaire de procéder à un épandage de pierre pour recharger la route et corriger des problèmes d'égouttement qui causent des dommages à la chaussée;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées par appel d'offres sur invitation à différents fournisseurs de la région pour fournir la pierre et en faire l'épandage;

ATTENDU que la quantité de matériel est estimée à 18 voyages de camion 10 roues;

ATTENDU qu'une seule entreprise a soumissionné pour l'exécution de ces travaux.

RÉSOLUTION 2019-10-230

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat de fourniture de la pierre et de l'épandage aux endroits désignés par le directeur des travaux publics de la Municipalité à Les entreprises René Newberry inc. au prix de 390,00\$, avant taxes, par voyage de camion pour un montant total estimé de 8 070,90\$ taxes incluses.

Adoptée

9. RÉSOLUTIONS – LOISIRS/CULTURE/TOURISME

9.1 PROJET D'EXPOSITION DE PEINTURE DE SONYA PAYETTE À LA BIBLIOTHÉLIE

PROJET D'EXPOSITION DE PEINTURE DE MADAME SONYA PAYETTE À LA BIBLIOTHÉLIE

ATTENDU que l'artiste peintre Sonya Payette a le projet de réaliser une exposition qui aura pour titre « Une part de nous en plusieurs lieux » qui regroupera une trentaine de portraits de personnes de la communauté;

ATTENDU que ce projet d'exposition prendra place dans quatre lieux : le Rond Coin, la boulangerie Croûte que Croûte, l'école Villa-de-la-Jeunesse et la BibliothÉlie;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans les orientations de la Politique culturelle de la Municipalité.

RÉSOLUTION 2019-10-231

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la présentation de l'exposition « Une part de nous en plusieurs lieux » durant tout le mois de septembre 2020 à la BibliothÉlie.

Adoptée

9.2 PROGRAMMATION DE SPECTACLES AU GARAGE DE LA CULTURE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES 2019

SPECTACLES DU TEMPS DES FÊTES 2019 AU GARAGE DE LA CULTURE

ATTENDU que pour la période des Fêtes 2019, le Garage de la culture offrira une programmation de spectacles proposant différents types de musique;

ATTENDU que le but poursuivi par la programmation de spectacles au Garage de la culture est de mettre en valeur des talents locaux et d'offrir la possibilité d'attirer des visiteurs de l'extérieur avec des artistes de l'extérieur plus connus;

ATTENDU que l'offre de spectacle au Garage de la culture s'inscrit dans les objectifs de la Politique culturelle de la Municipalité ainsi que dans la programmation de l'entente de développement culturel.

RÉSOLUTION 2019-10-232

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER la programmation de quatre spectacles musicaux au Garage de la culture les 13, 21, 27 et 28 décembre 2019 et d'autoriser un budget de 11 850\$ qui sera financé par la vente de billets, les commanditaires et la vente de boisson lors des spectacles.

Adoptée

9.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-008 RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

MADAME CHARLINE PLANTE DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet Règlement 2019-008 régissant le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Le projet de règlement 2019-008 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

9.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN EN SAINNE ALIMENTATION DE MASKI EN FORME

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN EN SAINNE ALIMENTATION DE MASKI EN FORME

ATTENDU que Maski en forme offre un programme de soutien financier aux municipalités pour favoriser la saine alimentation;

ATTENDU que le projet rencontre plusieurs champs d'application et orientations du cadre de référence en saine alimentation;

ATTENDU que la municipalité accepte de fournir une mise de fonds minimale de 20% du coût total du projet.

RÉSOLUTION 2019-10-233

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Elaine Legault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton dépose une demande d'aide financière au montant de 853,00 \$ auprès de l'organisme Maski en Forme pour l'achat du mécanisme et des accessoires nécessaires pour construire un vélo smoothie pour enfants sur un vélo de 20 pouces de hauteur et acheter une collation santé lors de la fête de Noël des familles caxtoniennes à être tenue le 8 décembre 2019.

Adoptée

10. RÉSOLUTIONS – SUBVENTIONS

10.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MOISSON MAURICIE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

ATTENDU que Moisson Mauricie / Centre-du-Québec soutient des organismes qui offrent des services d'aide alimentaire sur le territoire de Saint-Élie-de-Caxton, dont la Maison de l'Abondance qui reçoit les demandes d'aide alimentaire;

ATTENDU que la contribution demandée à la Municipalité est établie en fonction du nombre de demandes d'aide alimentaire auquel la Maison de l'Abondance répond chaque année;

ATTENDU que la contribution de la Municipalité est essentielle pour le soutien des organismes qui offrent des services d'aide alimentaire et pour les citoyens qui en bénéficient.

RÉSOLUTION 2019-10-234

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accorde le montant demandé par Moisson Mauricie / Centre-du-Québec, soit 268,80 \$.

Adoptée

10.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DOMAINE ST-PAULIN

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DOMAINE SAINT-PAULIN

RÉSOLUTION 2019-10-235

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a mis en place une politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux lacs, aux organismes et aux individus pour l'année 2019;

ATTENDU que Le Domaine Saint-Paulin Inc. a soumis une demande d'aide financière dans le cadre de cette politique;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la municipalité, en matière d'environnement, de vie communautaire, de loisirs et de sécurité civile, de soutenir les activités pour lesquelles Le Domaine Saint-Paulin Inc. demande l'aide de la municipalité soient réalisées.

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER un montant de 282.98 \$ à Le Domaine Saint-Paulin Inc. dans le cadre du programme « support financier ou logistique pour les organismes et associations de lacs » pour l'année 2019.

Adoptée

11. RÉSOLUTIONS – URBANISME

11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012

1. Titre du règlement

Le règlement est intitulé « Règlement numéro 2019-003 modifiant le règlement de zonage 2010-012 ».

2. Objet du règlement

Le règlement a pour objet d'agrandir la zone 208-F en y annexant une partie de la zone 204-RU afin d'y autoriser les usages prévus à la grille de spécification de la zone 208-F.

3. Plan de zonage 2019-003

Le plan de zonage numéro 2010-012 est modifié afin d'agrandir la zone 208-F en y incluant une partie de la zone 204-RU, soit les lots cadastraux #3983795, #3983796, #3983802, #3983803, #3983804, #3983805, #3983806, #3983807, #3983808, #3983809,

#3983810, #3983812, #3983813, #3983814, #3983815, #3983816, #3984644, #3984645, #3984793, #3984818, #4205026 et #5233796.

Le plan de zonage 2019-003, annexé au présent règlement, illustre la nouvelle délimitation des zones 208-F et 204-RU.

4. Entrée en vigueur

Le règlement entre en vigueur selon la loi.

ROBERT GAUTHIER, maire

BENOÎT GAUTHIER
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 5 août 2019

Adoption du 1^{er} projet de règlement : 5 août 2019

Adoption du 2^{ième} projet de règlement : 9 septembre 2019

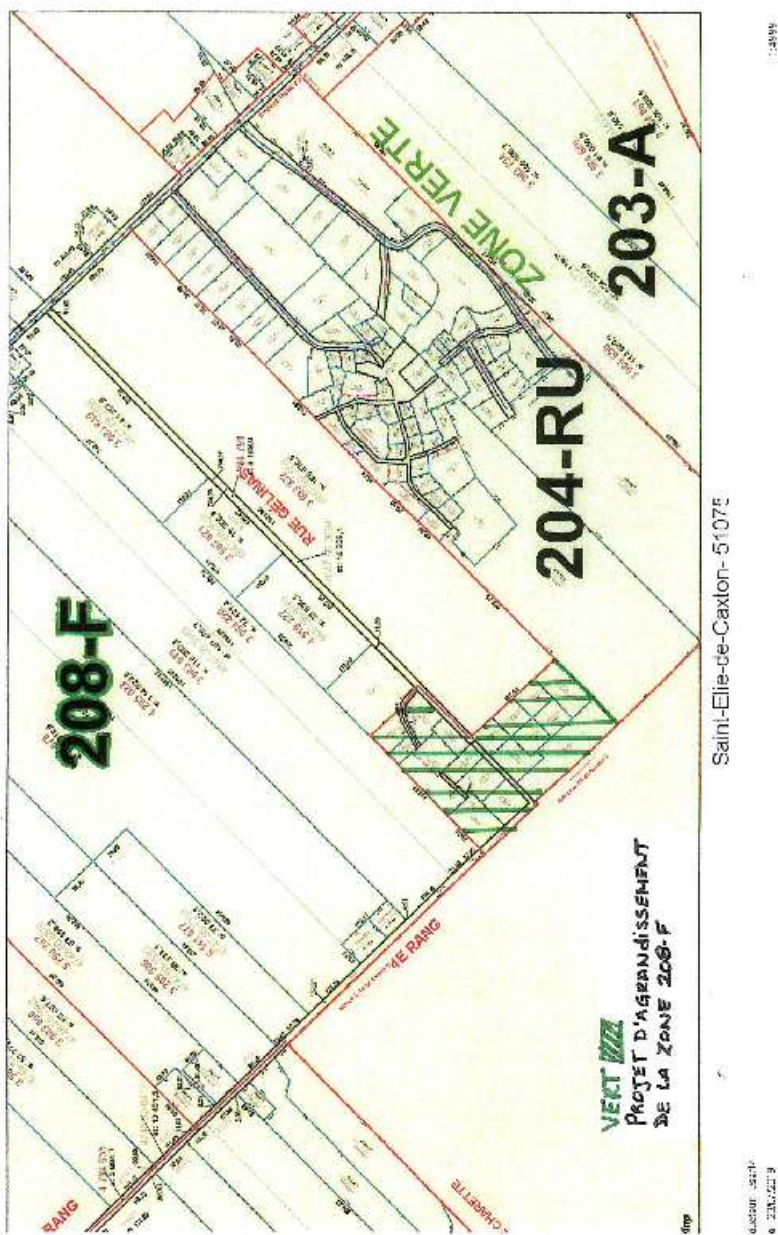
Adoption du règlement : 7 octobre 2019



Saint-Elie-de-Caxcon - 5107E

30 10 11 1 0000
1 25 07 2015

1 27 00



ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-003

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 9 septembre 2019.

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 12 septembre 2019.

RÉSOLUTION 2019-10-236

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Elaine Legault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2019-003 intitulé :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-003
MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 2010-012 »**

Adoptée

11.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR RÉDUIRE LA MARGE AVANT AU 711 CHEMIN DU LAC BELL

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR RÉDUIRE LA MARGE AVANT AU 711 CHEMIN DU LAC BELL

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble situé au 711 chemin du lac Bell ont soumis une demande de dérogation mineure pour réduire la marge avant afin de régulariser une construction existante;

ATTENDU qu'un permis a été accordé en 2006 pour permettre un agrandissement qui, une fois construit, s'est trouvé à empiéter la marge avant de 0,5 mètre à un de ses angles;

ATTENDU que le propriétaire a agi de bonne foi au moment de la construction de l'agrandissement;

ATTENDU que l'empiètement ne cause aucun préjudice aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2019-10-237

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure pour réduire la marge avant au 711 chemin du lac Bell afin de régulariser une construction existante.

Adoptée

11.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR RÉDUIRE LA MARGE AVANT AU 195 RUE DES PIONNIERS

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR RÉDUIRE LA MARGE AVANT AU 195 CHEMIN DES PIONNIERS

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble situé au 195 chemin des Pionniers ont soumis une demande de dérogation mineure pour réduire la marge avant afin de permettre l'agrandissement de la résidence existante;

ATTENDU que de ne pas accorder la dérogation causerait un préjudice aux propriétaires en les empêchant de construire l'agrandissement qui leur permettra de transformer le chalet existant en résidence permanente, étant donné que la construction est adossée à un talus ayant une très forte pente;

ATTENDU qu'il n'y a pas, et ne peut y avoir, de voisins à l'avant et de chaque côté de leur propriété;

ATTENDU que le projet d'agrandissement des propriétaires est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2019-10-238

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyé par monsieur Roger Sylvestre
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure pour réduire la marge avant au 195 chemin des Pionniers afin de permettre l'agrandissement d'une maison existante.

Adoptée

11.4 MANDAT À GUILBERT URBANISME POUR LA PRÉPARATION D'UN RÈGLEMENT RÉGISSANT LES RÉSIDENCES DE TOURISME

MANDAT À GUILBERT URBANISME POUR LA PRÉPARATION D'UN RÈGLEMENT RÉGISSANT LES RÉSIDENCES DE TOURISME

ATTENDU que la location de résidences pour de courtes périodes de temps (type AirBnB) gagne en importance dans la municipalité, plus particulièrement autour des lacs;

ATTENDU que ce type d'occupation est la source de récriminations de la part des résidents permanents voisins de ces résidences dédiées à la location courte durée;

ATTENDU que la réglementation municipale existante ne permet pas d'encadrer ce type d'usage;

ATTENDU que la Municipalité souhaite mettre en place une réglementation qui permettra de mieux encadrer cet usage.

RÉSOLUTION 2019-10-239

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE MANDATER Guilbert Urbanisme pour rédiger, avec la collaboration du conseil, un règlement relatif à l'encadrement des résidences de tourisme, établir un échéancier d'adoption, préparer et animer la consultation publique et rédiger tous les avis publics requis, le tout pour un montant forfaitaire de 3 950,00\$ plus taxes.

Adoptée

11.5 MANDAT À GUILBERT URBANISME POUR DES SERVICES PONCTUELS EN URBANISME EN 2019

MANDAT À GUILBERT URBANISME POUR UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL EN URBANISME POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU que la Municipalité a occasionnellement besoin de recourir à des services conseils en urbanisme, notamment pour l'analyse de certains dossiers soumis au Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que la Municipalité souhaite obtenir rapidement des avis professionnels lorsque c'est requis pour assurer le bon fonctionnement de son service d'urbanisme et répondre adéquatement aux demandes des citoyens.

RÉSOLUTION 2019-10-240

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyé par monsieur Roger Sylvestre
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE MANDATER Guilbert Urbanisme pour des services ponctuels d'accompagnement en urbanisme pour l'année 2019 au taux horaire de 95,00\$, plus taxes.

Adoptée

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

12.1 DEMANDE DU COMITÉ D'ENTRAIDE DE LA FABRIQUE SAINT-ÉLIE POUR LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2019

DEMANDE BARRAGE ROUTIER COMITÉ D'ENTRAIDE DE LA FABRIQUE DE SAINT-ELIE

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'entraide de la Fabrique de Saint-Élie désire tenir un barrage routier afin d'amasser des fonds pour garnir des paniers de Noël pour les familles dans le besoin de Saint-Élie-de-Caxton.

CONSIDÉRANT QUE le comité désire également subvenir à des besoins alimentaires tout au long de l'année aux personnes en difficulté.

RÉSOLUTION 2019-10-241

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Elaine Legault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte que le Comité d'entraide de la Fabrique de Saint-Élie tienne un barrage routier le 1^{er} décembre 2019 de 9h30 à 14h30.

QUE le conseil municipal accepte qu'il y ait deux points de collecte, les endroits visés sont :

1. Intersection Avenue Principale et Chemin des Loisirs
2. Intersection Rue Saint-Louis et Route des Lacs

Les demandeurs devront informer la Sûreté du Québec et le Ministère des Transports de leur activité.

Adoptée

12.2 REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que les fenêtres de la grande salle du Centre communautaire doivent être remplacées;

ATTENDU que, conformément aux dispositions du règlement sur la gestion contractuelle (Règlement 2019-001), la Municipalité peut octroyer, de gré à gré, des contrats de fournitures et de biens et services de moins de 101 100\$ lorsque les circonstances le justifient;

ATTENDU que des prix séparés ont été demandés pour la fourniture et la pose des fenêtres à un fournisseur, ainsi qu'à un fournisseur pour la pose uniquement.

RÉSOLUTION 2019-10-242

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et l'installation des fenêtres du Centre communautaire à Portes et fenêtres JM Ferron, au montant de 10 057,91\$ taxes incluses.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

Une période de questions et suggestions est accordées aux citoyens(nes) présents de 20h55 à 21h05.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Lucie Hamelin propose de lever l'assemblée à 21h05.

Robert Gauthier, maire

Benoît Gauthier
Directeur général, secrétaire-trésorier